

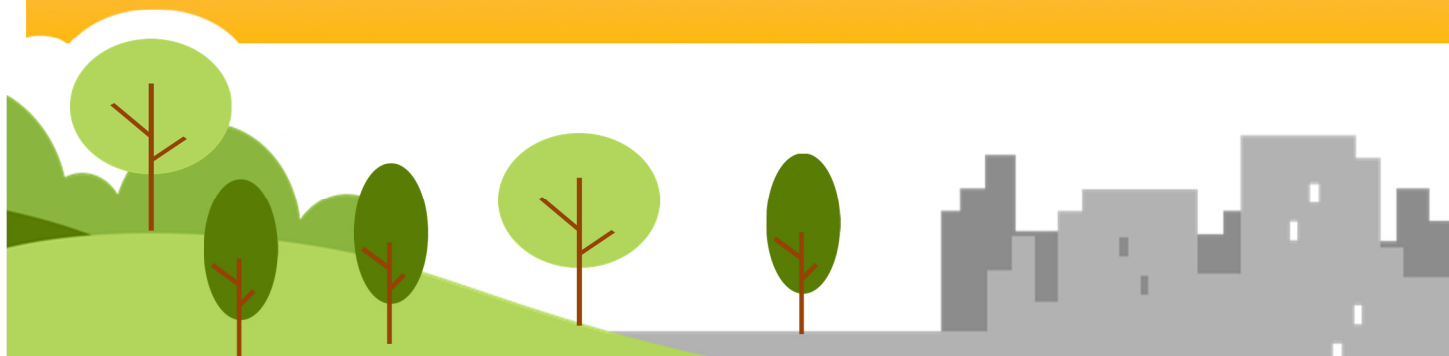
# LE LIEN CHERMIGNACAIS

Septembre 2021

N° 106



## Bulletin municipal de **CHERMIGNAC**



## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

2 place du Maréchal Leclerc

Tél : 05.46.92.60.53

mairie@chermignac.fr

www.chermignac.fr

## Sommaire

Sommaire	1
Le mot du Maire	2
Comptes rendus conseils municipaux	3
Travaux / Recyclage / Environnement	19
Recyclage / Environnement	20
Urbanisme / Nuisances sonores	21
Ecole	22
Centre de Loisirs	23
Conseiller numérique	25
Mutuelle santé	26
CCAS / Associations	27
Entreprise	31
Epicerie	32
Conseillers Départementaux	33
Etat Civil / Démarches administratives	34
Aménagements / Réalisations	35

## Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1<sup>ère</sup> Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2<sup>ème</sup> Adj : D. Moulon Mardi 14h à 17h

3<sup>ème</sup> Adj : A. Mazeau Jeudi 14h à 16h

Affaires Sociales : C. Vallet  
jeudi 14h à 17h

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : D. Moulon, S. Mercier

Comité éditorial : J-M Rouger, C. Guédon, R. Herman, A. Mazeau, D. Moulon, C. Vallet, A. Vincent, S Pereira, M. Fouquet.

Imprimeur : Imprimerie Charrier

Dépôt légal : à parution

Crédits photos :

1<sup>ère</sup> de couverture : Mairie Chermignac

Page 23 et 24 : C. Hérault

Page 28 : H. Thibault

Page 30 : M. Mège

Page 31 : V. Bellet

Page 32 : A. Mazeau

Page 35 : Mairie Chermignac





Nous venons de vivre une deuxième rentrée difficile avec des contraintes sanitaires compliquant la vie de tous, mais que nous nous devons de respecter pour que ceux qui nous entourent aient un quotidien sécurisé et une vie plus sereine.

Les « services » avec lesquels nous travaillons ont de grosses difficultés pour fonctionner normalement. Les réunions en visio ou en audio-conférence ainsi que le télé-travail ne facilitent pas les relations au quotidien. La dernière nouvelle peu réjouissante nous vient du déménagement de la trésorerie de Saintes vers Saint Jean d'Angély !

Cependant, plusieurs réalisations ont pu voir le jour depuis un an sur notre commune :

- La mise à disposition d'une remorque les week-ends afin de collecter les tailles d'arbres et de haies des particuliers et qui connaît un franc succès.
- Le terrain de tennis a été nettoyé et ré-équipé et il est très réjouissant de voir à nouveau des joueurs s'adonner à leur sport préféré.
- Les panneaux signalétiques des villages ont été remplacés, les nouveaux sont plus visibles et fonctionnels.
- La pose du « journal numérique » à l'entrée du bourg permet d'enrichir la communication.
- Un groupe de travail comprenant des conseillers municipaux mais aussi des habitants volontaires, s'est mis au travail en vue de la rénovation de la salle des fêtes.
- La vente du « local médecin » a été finalisée et va permettre à nos kinés d'agrandir leur cabinet pour un meilleur accueil des patients.

D'autres réalisations vont être mises en place :

- Des « conseillers numériques » vont assurer des permanences dans notre commune afin d'aider nos concitoyens dans leurs diverses démarches administratives.
- La sécurisation de la traversée du bourg (RD 129) va être finalisée, selon notre engagement. Les plans réalisés par la direction des infrastructures routière doivent nous être présentés avant la fin de l'année pour une exécution en 2022.
- Les travaux de la nouvelle bibliothèque, à côté du centre de loisirs, vont débiter pour une mise en service espérée de celle-ci au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Je ne voudrais pas terminer sans souhaiter la bienvenue à notre nouvel épicier, Monsieur BISUTTI et remercier très chaleureusement Marianne et Jean-René GUERRE pour leur investissement au service des chermignacais et des chermignacaises pendant toutes ces années et notamment en cette dernière période si éprouvante.

Malgré tout ces bonnes nouvelles sont entachées d'incivilités inadmissibles. Récemment, c'est une table de pique-nique près de la mare qui a été saccagée et des débris jetés dans celle-ci. Quel plaisir peut-on avoir à casser le mobilier de la commune au service de tous ?

Néanmoins, je terminerai sur une note optimiste et l'envie que nous formulions ensemble, le souhait d'un retour rapide à une vie plus normale dans le respect des autres. Prenez bien soin de vous.

Votre Maire  
Jean-Michel ROUGER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 25 JANVIER 2021****Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VINCENT Annie, M. TERCINIER Matthieu, Mme VALLET Christelle, Mme DELPLACE Sabrina, Mme PEREIRA Sandrine.

**Procuration(s) :**

Mme RIPOCHE Chantal donne pouvoir à M. TOURNIER Christian, Mme ROBIN Karine donne pouvoir à Mme MAZEAU Aline.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BAUCHET Sébastien.

**Approbation des PV du conseil municipal**

Le PV du conseil municipal du 16 novembre 2020 ainsi que le PV du conseil municipal du 10 décembre 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

**Vente local médical Zone économique.**

Monsieur Le Maire expose le souhait de mettre en vente le « local médical » Bâtiment C (Lots 4, 5 et 6) d'une superficie d'environ 27m<sup>2</sup> et communs situé au 8 Avenue du Littoral, occupé à ce jour par M. LONGUEPEE Brice depuis 4 ans.

Au mois de novembre, Le Maire accompagné de ses adjoints a reçu M. LONGUEPEE afin de lui exprimer le choix de vendre ce local.

En date du 15 décembre 2020, M. LONGUEPEE exprimait son souhait d'acheter ce local au tarif TTC de 20000 euros dont l'éventuelle acceptation prenait fin au 31 décembre 2020. Celui ayant été estimé par l'agence « SYNTHÈSE GESTION » 2, rue des Rochers - 17100 SAINTES pour un prix de vente compris entre 35000 euros TTC et 40000 euros TTC (cf ANNEXE).

Suite à cette proposition d'achat en dessous de la valeur estimée, M. le Maire informait par courrier M. LONGUEPEE qu'en tant que garant des finances publiques de la commune de Chermignac, il ne pouvait accepter cette proposition d'achat.

Entre-temps, Madame DEMAIRE Eve, kinésithérapeute implantée dans le même édifice, et ce en collaboration avec Madame RIVALIN Angéline demandait un rendez-vous avec Monsieur le Maire, lui exprimant son intérêt pour l'achat de ce local.

Intérêt confirmé par courrier pour un prix d'achat TTC de 40000 euros.

Par conséquent, l'offre d'achat de Madame DEMAIRE correspondante à l'estimation faite du bien, Monsieur le Maire informait par courrier l'intéressée en date du 04 janvier 2021 que sa proposition d'achat était retenue.

D'autre part, il a été convenu avec M. LONGUEPEE, locataire des lieux qu'il disposait de ce local jusqu'au 28 février 2021 inclus et que la commune lui offrait le loyer des mois de janvier et février 2021 en dédommagement.

M. Daniel Moulon adjoint au maire attire l'attention sur l'obligation des commerçants, kinésithérapeutes et infirmiers de créer un syndicat ou association syndicale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à vendre le local médical et à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour : 15

### **Achat terrains « Plaine des sports »**

Monsieur le Maire présente le souhait au nom de la commune de Chermignac d'acquérir les parcelles cadastrales numéros AI 253 et AI 254 situées dans la plaine des sports et comprenant le vestiaire de football, l'abri pour tous et le skate-park.

Un bail de location ayant été signé depuis une quarantaine d'années avec Madame BONNEAU, propriétaire décédée.

Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire et son héritier : M. BONNEAU Régis, celui-ci l'informait de son souhait de vendre ses parcelles à la mairie de Chermignac.

En date du 12 janvier dernier, M. BONNEAU Régis confirmait par courrier à Monsieur le Maire qu'il était vendeur de ses dites parcelles ainsi que de la parcelle numéro AI 354 située en face de la mare.

Après l'acceptation du vendeur de la proposition d'achat à valeur de 10 euros du m<sup>2</sup>, le coût estimé hors acte notarié est présenté ci-dessous.

AI 253 : 997 m<sup>2</sup> / AI 254 : 4073 m<sup>2</sup> / AI 354 : 719 m<sup>2</sup>

Superficie totale : 5789 m<sup>2</sup> x 10 euros/m<sup>2</sup>

**Montant total hors frais notariés : 57890 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à acheter les terrains sus nommés et à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour : 15

### **Décision modificative budgétaire.**

Modifications en investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opérations			
1641 (16) : Emprunts	120,00		
2313 : Constructions	-120,00		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>		

**Questions diverses**

Monsieur Daniel Moulon, adjoint au Maire informe le conseil municipal que l'antenne Orange est en service depuis le 29 décembre 2020.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021****Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, M. TERCINIER Matthieu, Mme VALLET Christelle, Mme DELPLACE Sabrina, Mme PEREIRA Sandrine, Mme RIPOCHE Chantal.

**Procuration(s) :**

Mme ROBIN Karine donne pouvoir à Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. BAUCHET Sébastien.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. HERMAN Romain.

**Approbation des PV du conseil municipal**

Le PV du conseil municipal du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.  
18h30 arrivée de Mme ROBIN Karine, fin du pouvoir donné à Mme VALLET Christelle.

**Vote des comptes administratifs 2020.**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal de la commune.

- Section de fonctionnement :

Recettes : 717 696,70 €

Dépenses : 590 647,91 €

- Section d'investissement :

Recettes : 175 599,27 €

Dépenses : 181 103 ,14 €

- Report de l'année N-1 :

Recettes de fonctionnement : 47 299,06 €

Dépenses d'investissement : 89 900,33 €

- Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement : 4 000,00 €

- Total cumulé :

Recettes : 940 595,03 €

Dépenses : 865 651,38 €

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe de la zone économique :

- Section de fonctionnement :  
Recettes : 13 401,38 €  
Dépenses : 0,00 €
  
- Section d'investissement :  
Recettes : 0,00 €  
Dépenses : 15 707,28 €
  - Report de l'année N-1 :  
Recettes de fonctionnement : 116 322,95 €  
Dépenses d'investissement : 113 668,06 €
  
- Total cumulé :  
Recettes : 129 724,33 €  
Dépenses : 129 375,34 €

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote, comme la loi lui impose et Mme Florence CAILLAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe prend la présidence

Vote du compte administratif de la commune :  
Pour : 11  
Abstentions : 3

Vote du compte administratif de la ZE :  
Pour : 14

### **Vote des comptes de gestion 2020**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget principal de la commune et celui du budget annexe de la zone économique établie par le comptable  
Le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

Compte de gestion de la commune :  
Vote : Pour : 15

Compte de gestion de la ZE :  
Vote : Pour : 15

### **Affectation du résultat 2020.**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat de l'exercice comptable 2020 :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 :  
Excédent : 174 347,85 €

- Affectation complémentaire en réserve :  
Compte 1068 : 99 404,20 €

- Résultat reportée en fonctionnement :  
Compte 002 : 74 943,65 €

- Résultat d'investissement reporté :  
Compte 001 (déficit) : 95 404,20 €

Vote : Pour : 15

### **Achat terrain Nourreau « les Barrets » pour Défense Extérieure contre Incendie**

Monsieur le Maire rappelle la mise en œuvre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017. Considérant qu'il est nécessaire de prévoir, d'organiser et de structurer la défense contre l'incendie en cas de sinistre.

La commune doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZM 51 (future ZM66) pour créer une réserve incendie au village des Barrets.

La parcelle ZM 66 a une contenance de 180 m<sup>2</sup> et est acquise pour un montant de 1 800,00 euros net vendeur

Vote : Pour : 15

### **Prise en charge communale destruction nids de frelons asiatiques**

Suite à plusieurs demandes de particuliers reçues en mairie, Monsieur le Maire envisage la possibilité par la commune de participer financièrement à la destruction de nids de frelons asiatiques par une entreprise homologuée ; et ce à hauteur de 25 % de la facture acquittée, une fois l'an et sur le territoire de la commune avec un plafond maximum de 100 €.

Mme MAZEAU Aline précise qu'elle ne prend pas part au vote du fait de son lien familial avec l'une des entreprises susceptible d'intervenir.

M. TOURNIER interpelle du fait qu'une entreprise chermignacaise œuvre dans ce domaine et serait donc privilégiée pour intervenir sur la commune.

Mme RIPOCHE demande à ce qu'aucune entreprise ne soit nommée et que chaque particulier fasse sa recherche sur internet.

M. GUÉDON fait remarquer que tout le monde n'a pas internet.

Vote : Pour : 11  
Abstentions : 2  
Contre : 1

### **Convention Comité des Œuvres sociales**

Monsieur le Maire présente la convention avec le comité des œuvres sociales de Saintes.



La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Chermignac apporte son soutien aux activités d'intérêt général de l'association entend poursuivre conformément à ses statuts.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- Proposer un éventail diversifié d'activités et de prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs aux adhérents actifs et retraités.
- Assister et soutenir les agents dans leur relation avec un organisme d'action sociale nationale
- Accueillir et informer le public des actifs et retraités des activités et prestations possibles.
- Organiser un arbre de Noël pour les enfants des agents des collectivités qui le souhaitent.

La commune verse une subvention annuelle à l'association qui lui remet ses comptes à la fin de l'exercice.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de 5 ans.

Vote : Pour : 15

## **Convention SPA**

Comme chaque année la commune passe une convention avec la SPA pour une prise en charge des animaux domestiques conduit à la fourrière au refuge du bois Rulaud à saintes.

Le coût est de 0,425 € par habitants pour l'année 2021.

Vote : Pour : 15

## **Enquête publique du SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne)**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une enquête public préalable à la Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) est ouverte du 15 février au 19 mars 2021.

Le conseil municipal est amené à donner son avis au plan pluriannuel de gestion.

Vote : Pour : 15

## **Modification règlement intérieur du conseil municipal (article 22)**

Le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Chermignac a été approuvé lors de la séance du 16 novembre 2020.

La sous-Préfecture nous a demandé de modifier l'article 22 pour être en conformité avec le CGCT.

## COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 9

Commune de Chermignac

Il est écrit : « Le règlement intérieur pourra être modifié au cours du mandat à la demande du Maire ou de 50 % de l'effectif du conseil municipal ».

Il doit être remplacé par : « Le règlement intérieur pourra être modifié au cours du mandat à la demande du Maire ou du tiers de l'effectif du conseil municipal

Vote : Pour : 15

### Choix du blason communal

M. MOULON, adjoint au Maire, présente le résultat du vote pour le choix du blason communal :

107 personnes ont voté, le blason n°2 a obtenu 94 voix. Celui-ci est donc retenu comme blason officiel de la commune.

Mme RIPOCHE regrette que les idées de blason proposées par l'opposition n'aient pas été retenues.

M. MOULON lui rappelle que le glossaire des symboles héraldiques doit être respecté lors de la création d'un blason.

Vote : Pour : 12  
Contre : 3

### Informations diverses :

A la date d'aujourd'hui, Il est demandé quels sont les terrains achetés par l'EPF concernant le projet de lotissement.

Les travaux de l'école (volets roulants + huisseries) sont en attente des résultats de demande de subvention.

Madame MAZEAU, adjointe au Maire, informe qu'elle a reçu certaines associations en attente de pouvoir programmer leurs futures activités.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

### Etaient présents :

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme DELPLACE Sabrina, Mme PEREIRA Sandrine, Mme RIPOCHE Chantal, Mme VINCENT Annie et Mme ROBIN Karine.

Arrivée de M. TERCINIER Matthieu à 18h08.

### Procuration(s) :

Mme CAILLAUD Florence donne pouvoir à M. MOULON Daniel.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROBIN Karine.

**Vote des taux d'imposition.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de l'année 2021 la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe sur le foncier bâti 2020 du département est transférée aux communes. Celui-ci était de 21,50 %.

Par conséquent le taux communal 2021 sera de 46,58 % (taux communal 2020 : 25,08 % + taux départemental 2020 : 21,50 %)

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune augmentation des taux résultant de cette opération imposée par l'état.

Vote : Pour : 15

**Vote du budget primitif**

Monsieur le Maire présente le budget de la commune équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	814 843,65 €
	Recettes :	814 843,65 €

Section d'investissement :	Dépenses :	459 647,30 €
	Recettes :	459 647,60 €

Total budget :	1 274 490,95 €
----------------	----------------

Vote : Pour : 12  
Abstentions : 3

**Vote du budget ZE.**

Monsieur le Maire présente le budget de la zone économique équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	129 724,33 €
	Recettes :	129 724,33 €

Section d'investissement :	Dépenses :	145 085,34 €
	Recettes :	145 085,34 €

Total budget :	247 809,67 €
----------------	--------------

Vote : Pour : 15

**Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la trésorerie qui informe que deux sommes de produits sont non recouvrées après les poursuites diligentées.

- 160 € au titre du budget de la commune
- 1 € au titre du budget de la ZE

Vote : Pour : 15

**Demande de subvention DSIL (huisseries école).**

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé au conseil départemental pour le changement des huisseries des anciens bâtiments de l'école.

Après un échange avec Mme Zobel de la Préfecture, il s'avère que l'on peut bénéficier dans le cadre des économies d'énergie d'une autre subvention : le DSIL « grandes priorités »

Le taux de subvention est à la convenance de la commission.

Suite au devis réalisés la somme subventionnable est de 17 861,74 €.

Vote : Pour : 15

**Demande de subvention Conseil Départemental (bibliothèque).**

Mr le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'effectuer le transfert de la bibliothèque municipale cette année. L'aménagement des nouveaux locaux après réalisation des différents devis s'élèvera à 40 208,10 € HT.

Le département dans le cadre des équipements culturels peut subventionner à hauteur de 30 %.

Vote : Pour : 15

**Demande de subvention médiathèque départementale (bibliothèque).**

Une demande de subvention concernant l'aménagement intérieur (mobilier) est demandée à la médiathèque départementale à hauteur de 25 % de la somme prévue qui est de 8 994,43 € HT.

Vote : Pour : 15

**Modification tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire expose qu'un adjoint administratif territorial est passé de temps partiel à temps complet.

Il est nécessaire de créer le poste suivant :

- Adjoint Administratif territorial à temps complet.

Vote : Pour : 15

**Compte épargne temps.**

Monsieur le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander sous certaines conditions à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour l'ouverture du CET.

Vote : Pour : 15

**Modification statuts CDA**

Les élus communautaires ont délibéré sur la modification des statuts de la CDA :

- Compétence tourisme afin de permettre à l'agglomération de Saintes de participer au financement d'équipement fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat « fleuve Charente » portée par le département de la Charente-Maritime.

**STATUTS ACTUELS :**

- Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : « les Echappées Rurales, la fête du Fleuve »

**AJOUT : Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente**

Vote : Pour : 15

**Convention cadre service remplacement centre de gestion.**

La commune a la possibilité d'adhérer au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime. Une convention cadre sera signée par les partis à cet effet.

Vote : Pour : 15

**Adhésion groupement d'achat énergies des syndicats d'énergie de Nouvelle - Aquitaine.**

La commune a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes des syndicats d'énergie de la nouvelle aquitaine par le biais du SDEER.

Cela nous permettra d'avoir accès à l'offre de participation au marché d'achat d'électricité et de gaz naturel pour 2023-2025.

Vote : Pour : 15



**Convention terrain communal.**

La parcelle communale ZK 32 (terrain de Ball-trap) située aux Treuillons est mise à disposition pour une à plusieurs coupes d'herbes à l'E.A.R.L ROUDIER et ceci pour une durée de 3 ans à compter de l'année 2020. Celle-ci s'acquittera d'une somme annuelle de 100 €.

Vote : Pour : 15

**Procédure de rappel à l'ordre.**

Mr le Maire fait part d'une lettre co-signée par le Préfet et le procureur de la République lui demandant s'il souhaite poursuivre le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le procureur de la république près du tribunal judiciaire de Saintes. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite poursuivre cette procédure.

**Informations diverses.**

Mr Le Maire donne des informations sur le dossier de l'entreprise Josselyn Faure. Il a été envisagé la possibilité de se servir de l'application panneau pocket afin de compléter l'offre d'information pour les habitants de Chermignac. Mr Daniel MOULON a présenté un réaménagement de la place au niveau de l'abri bus des Guillots.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

**Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme DELPLACE Sabrina, Mme PEREIRA Sandrine, M. TERCINIER Matthieu, Mme VINCENT Annie, M. BARTHE Georges-Marie, Mme ROBIN Karine, Mme CAILLAUD Florence.

**Procurat(s) :**

M. MOULON Daniel donne pouvoir à Mme CAILLAUD Florence.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VINCENT Annie.

Vote à main levée

**1 - Installation d'un conseiller municipal.**

Par courrier adressé à la mairie en date du 27.04.21, Madame Chantal RIPOCHE informait de sa démission du conseil municipal.

De ce fait, le quatrième candidat sur la liste « avec vous pour Chermignac » Monsieur David CAVIGNAC est devenu automatiquement conseiller municipal, lequel nous a fait parvenir une lettre de démission le 31 mai 2021.

Ont suivi à la même date, les démissions de Madame Carole SAGOT, de Monsieur Alain THIENPONT et de Madame Yveline RATEAU.

Par conséquent, Monsieur Georges-Marie BARTHE (huitième sur cette même liste) devient conseiller municipal en date du 31.05.21.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

## **2 - Approbation PV conseils municipaux.**

Procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2021.

Vote :            Pour : 13  
                      Abstentions : 2

Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021.

Vote :            Pour : 13  
                      Abstentions : 2

Intervention de Monsieur Christian TOURNIER qui souhaite la retranscription sur les PV des questions évoquées par la minorité.

Madame Sandrine PEREIRA précise qu'il n'y a pas d'obligation en la matière.

## **3 - Désignation délégués auprès des syndicats.**

Suite à la démission du conseil municipal de Madame Chantal RIPOCHE qui était suppléante à la commission appel d'offres et seconde suppléante à SOLURIS (syndicat informatique de Charente maritime), Il est nécessaire de nommer deux conseillers municipaux en remplacement.

Monsieur le Maire propose Madame Sandrine PEREIRA à la commission appel d'offres et Monsieur Romain HERMAN à SOLURIS.

Vote :            Pour : 15

## **4 - Modification statuts syndicat de la voirie.**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 31 mars 2021 le conseil syndical du syndicat départemental de la voirie a approuvé à l'unanimité des membres présents la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Le conseil municipal décide :

D'approuver l'admission des nouveaux membres au syndicat départemental de la voirie

D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le comité syndical et portant transformation de la structure en syndicat mixte ouvert restreint.

Vote :            Pour : 15

**5 - Demande de subvention fonds voirie accidentogène.**

Une demande de subvention au titre du fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle au droit de mutation « travaux sur voirie communale accidentogène » va être faite.

Le point à temps automatique rentre dans ce cadre.

Il est prévu d'y consacrer 10 000 € HT pour cette année.

Vote : Pour : 15

**6 - Convention Certificat d'Economie d'Energie.**

Dans l'attente de réception de la convention, ce sujet est reporté à une date ultérieure.

**7 - Convention SPA 2020.**

Une régularisation est faite concernant la convention non passée en 2020 avec la SPA du Bois Rulaud située au 22 route des Gauthiers à Saintes et la commune de Chermignac.

Deux tarifs sont proposés :

- tarif A : 0.42 euros / Habitant (sans enlèvement des animaux errants sur la commune)
- tarif B : 0.46 euros / Habitant (avec enlèvement des animaux errants sur la commune)

Il a été constaté les années précédentes que les animaux errants n'étaient pas récupérés et ce malgré le choix du tarif le plus élevé.

Il est donc envisagé de souscrire au tarif A soit 0.42 euros / Habitant.

Monsieur le Maire précise qu'un abri pour chien errant a été construit par l'équipe des services techniques de la commune où l'animal peut être gardé pour une durée maximale de 48H.

Vote : Pour : 15

**8 - Vote avance subvention association.**

Toutes les demandes n'étant pas arrivées, les subventions allouées aux associations seront votées ultérieurement.

**Questions diverses.**

Suite à la présentation aux conseillers municipaux avant la séance du conseil municipal par le Maréchal des logis-chef Frédéric LESTIENNE (correspondant territorial de prévention de la délinquance de la brigade de gendarmerie de Saintes) sur le dispositif gratuit de participation citoyenne dont le but est d'adopter une certaine vigilance vis-à-vis de son voisinage afin d'éviter d'éventuels cambriolages, démarchage frauduleux et d'en référer à la gendarmerie.

Monsieur le Maire procède à un tour de table afin de recueillir l'avis de chaque conseiller municipal.

Monsieur Christian TOURNIER pense que ce dispositif est mis en place pour subvenir au manque d'effectifs des forces de l'ordre et peut-être source de conflits pour les référents en constituant aussi une source de renseignements.

Madame Sandrine PEREIRA précise que ce système se fait déjà naturellement entre voisins et souhaite que la mairie prenne contact avec d'autres communes adhérentes à ce dispositif.

Monsieur Christian GUEDON se dit favorable à cette démarche citoyenne qui vient soutenir nos forces de l'ordre déjà bien malmenées

Madame Aline MAZEAU précise qu'effectivement ce système se fait déjà naturellement mais au vu de nos sociétés de plus en plus individualistes, il serait préférable que ce dispositif soit étendu à chaque village et quartier et demande à ce que les référents soient formés et cadrés afin d'éviter tout débordement lié à la fonction.

Une réunion publique devrait avoir lieu à l'automne au profit des Chermignacais et ainsi recueillir leur avis sur le sujet.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021**

### **Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. ROUGER Jean-Michel, M. MOULON Daniel, M. TOURNIER Christian, M. TERCINIER Matthieu, Mme VINCENT Annie, M. BARTHE Georges-Marie, Mme CAILLAUD Florence.

### **Procuration(s) :**

Mme MAZEAU Aline donne pouvoir à M. MOULON Daniel  
Mme VALLET Christelle donne pouvoir à M. BAUCHET Sébastien  
Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel  
Mme PEREIRA Sandrine donne pouvoir à M. TOURNIER Christian  
Mme ROBIN Karine donne pourvoir à Mme CAILLAUD Florence

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr GUEDON Christian

La séance est ouverte à 18h30

Vote à main levée

**1 - Présentation mutuelle santé Mutualia.**

Monsieur Alexandre YACOUB agent de chez Mutualia, présente au conseil municipal le projet de convention avec la commune. Cette mutuelle santé s'adresse à toutes les personnes ayant leur lieu de résidence et leur lieu de travail habituel sur la commune de Chermignac, en leur proposant une offre santé accessible et à moindre coût. Monsieur Alexandre YACOUB effectuera une après-midi de permanence par mois afin de rencontrer les habitants de Chermignac qui seraient intéressés

Arrivée à 18h45 de Mme Karine ROBIN

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**2 - Approbation PV conseils municipaux.**

Procès-verbal du conseil municipal du 07 juin 2021.

Vote :            Pour : 13  
                      Abstentions : 2

**3 - Demandes de subventions des associations.**

Mme MAZEAU Aline étant absente, M. MOULON Daniel présente les demandes de subventions des associations au conseil municipal. Celui-ci rappelle le contexte particulier de l'épidémie de covid-19 qui a perturbé les activités des associations.

M. TOURNIER Christian indique qu'il ne prend part au vote pour lui et pour Mme PEREIRA Sandrine, tous deux étant dans le bureau d'une association chermignacaise.

Vote :            Pour : 13

Subventions accordées aux associations de Chermignac pour l'année 2021

ACCA	800 € (600 € + 200 € except.)	Compagnie Révolante	600 €
Amis Futés Chermignacais	Pas de réponse	Football Club	1700 €
Anciens Combattants	200 €	Howling Dogs 17	400 €
Carminius	Ne sollicite pas de subvention	Les Petites Mains de Chermignac	400 €
Club de l'amitié	Pas de réponse	Loisirs et Sports	700 €
Comité de Saint Jean	Pas de réponse	Le Samouraï	1200 €



Subventions accordées aux associations extérieures pour l'année 2021

ADMR	100 €	Croix Rouge	250 €
AIDER 17	100 €	AFM Téléthon	250 €
Banque Alimentaire	100 €	MFR Cravans	100 €
Resto du cœur	100 €	MFR Saint Florent des Bois	100 €
Secours Catholique	100 €		

#### **4 - Convention certinergy gîte**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création du gîte communal et sa rencontre avec Mr PARDOUX conseiller en énergie de la CDA de Saintes.

La réhabilitation de l'ancienne cure en gîte nécessitera des travaux d'isolation afin de faire des économies d'énergie.

Afin d'obtenir des financements sous forme de CEE (Certificat d'Economie d'Energie), Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal afin de signer une convention avec certinergy.

Vote : Pour : 15

#### **5 - Demande de subventions gîte.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis concernant les travaux du futur gîte. L'ensemble de ces devis se montent à 145 000 € HT.

Des demandes de subventions doivent être sollicitées auprès du conseil départemental, de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de Certinergy et auprès d'autres organismes afin d'obtenir des financements.

Vote : Pour : 15

**L'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux est consultable en Mairie**

Modifications dans les délégations aux adjoints :

Mme Florence CAILLAUD prend en charge les « économies d'énergie »

Mr Daniel MOULON prend en charge les associations

Mme Aline MAZEAU ne s'occupera plus des associations et prend en charge le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

## Remorque Déchets Végétaux :

La mise à disposition de la remorque municipale pour les Chermignacais depuis avril est un succès. Tous les week-ends elle a été utilisée et au cœur de l'été un délai de deux mois était obligatoire pour obtenir une date.

Il faut savoir qu'une seule mise à disposition représente 3 heures de travail à l'employé communal. Avec une trentaine de dépôt à ce jour, cela représente un coût supplémentaire non négligeable à la collectivité. Pourquoi ne pas la mettre en place en semaine ? Et bien parce qu'elle est utilisée quotidiennement par les services techniques qui ont 32 kms de voirie à entretenir dont 5 kms nécessitent des tailles de haies régulières ; 50 000 m<sup>2</sup> de pelouses à tondre, sans compter le débroussaillage en plus des élagages selon les besoins. (En été les semaines sont trop courtes surtout cette année où la végétation n'arrête pas de pousser).

**Coup de chapeau et félicitations à nos "municipaux" qui ont été très sollicités depuis notre élection et qui changent l'image de notre commune au quotidien. Merci à eux.**

## Point d'Apport Volontaire des déchets recyclables :

Le "P.A.V" des Guillots, qui était une déchetterie à ciel ouvert, qui enlaidissait la petite gare servant d'abri bus, rénovée depuis peu, a été déplacé afin que les enfants arrivant en bus ne descendent plus dans les déchets. Une demande de subvention a été faite pour que ce parking soit rénové et ce site réhabilité. Le stationnement est désormais interdit. Seuls les arrêts pour le dépôt des déchets et ceux des bus sont tolérés. Une surveillance du site a été mise en place pour limiter les dépôts sauvages.



## Point de Dépôt de Vêtements usagers :

Le point "RELAIS" qui était en bordure de la départementale 129 devant le centre commercial, étant la cible de dépôts sauvages, il a été transféré derrière la salle des fêtes. En espérant que ce "laisser-aller" n'était pas dû aux Chermignacais qui ont à cœur que leur commune reste propre et accueillante.

Daniel MOULON

## DONNONS UNE SECONDE VIE A NOS TELEPHONES

Vous avez certainement chez vous au fond d'un tiroir des téléphones mobiles dont vous n'avez plus l'utilité.

Nous vous proposons de les amener à la Mairie afin de les faire recycler.

A cet effet, **une boîte de recyclage est à votre disposition dans le hall de la Mairie aux heures d'ouverture.**

La collecte de mobiles remplit plusieurs objectifs.

En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique.



Tous les bénéfices tirés de la collecte et du recyclage des mobiles sont reversés à Emmaüs International qui crée des ateliers de récupération de déchets de mobiles en Afrique.

## DE L'EAU ZERO DECHET

Pourquoi boire l'eau du robinet ? Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas...

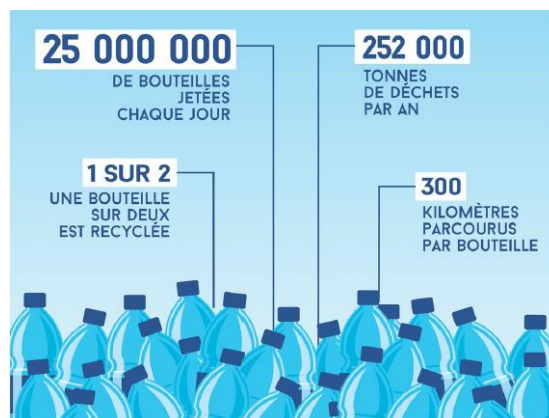
Le plastique à usage unique est présent dans notre quotidien. La loi anti gaspillage pour une économie circulaire vise à réduire l'utilisation du plastique jetable et à favoriser la substitution du plastique par d'autres matériaux.

De sa fabrication à son recyclage, la bouteille en plastique génère des impacts environnementaux : sa production nécessite du pétrole, du charbon, du gaz et de l'eau.

L'eau du robinet est écologique : aucun déchet, un produit local sans transport et sans emballage, disponible 24h/24.

L'eau du robinet est économique : elle coûte en moyenne 100 fois moins chère que l'eau en bouteille.

L'eau du robinet est de qualité et équilibrée : elle est le produit alimentaire le plus contrôlé, elle contient des sels minéraux et oligo-éléments nécessaires à notre équilibre.



**URBANISME... QUELQUES RAPPELS DES REGLES**

**Toutes les extensions et/ou constructions de plus de 5 m<sup>2</sup>** doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Cela concerne par exemple les vérandas, les abris de jardins, les carports, les garages, les surélévations...

Les travaux ou constructions suivantes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable :

- La construction d'une piscine ayant un bassin d'une superficie de plus de 10 m<sup>2</sup>.
- L'installation d'une piscine hors sol durant plus de 3 mois ayant un bassin d'une superficie de plus de 10 m<sup>2</sup>.
- Toutes modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment (création d'une ouverture, changement de toiture, changement d'une porte, d'une fenêtre...)
- Les ravalements de façade, l'édification d'un mur ou d'une clôture uniquement dans le périmètre de protection de l'église. (En dehors de cette zone la déclaration préalable est facultative mais les règles du PLU de la commune s'appliquent et doivent être respectées).

Afin d'éviter de déposer un dossier incomplet entraînant des demandes de pièces complémentaires, qui allongent les délais d'instruction créant des frustrations chez les demandeurs, n'hésitez pas à venir nous présenter vos projets **avant de déposer vos dossiers**.

Nous sommes là avec le service en droit des sols de la communauté d'agglomération de Saintes pour vous accompagner dans votre projet aussi bien pour les différentes règles que pour le respect de notre architecture régionale et une meilleure intégration des projets.

**NUISANCES SONORES**

Comme à chaque bulletin municipal, et suite à divers signalements nous sommes contraints de refaire un rappel concernant les horaires autorisant les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

**Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**Samedi : 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Dimanche et jours fériés : uniquement de 10h00 à 12h00.**

La Mairie a été saisie à de nombreuses reprises durant l'été concernant les aboiements des chiens. Nos amis à quatre pattes sont de plus en plus nombreux dans nos foyers (effets des confinements ?). Ces aboiements à répétition peuvent s'avérer usant pour ceux qui les subissent. Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont responsables des nuisances sonores de leurs animaux.

**FIBRE**

La promesse d'équiper toute la commune en fibre optique est en passe d'être tenue. Il reste 15 foyers à alimenter : Bois Bourseau, Avenue de l'Estuaire, la Grange d'Aran, le Morinet, le Petit fief et un logement aux Barrets. Des problèmes techniques ont retardé ces installations. Espérons que tout soit fait avant l'hiver.

Après un été bien chargé en activités pour le centre de loisirs (mois de juillet et deux dernières semaines d'août), la rentrée est arrivée.

Les enfants ont pu découvrir un nouveau placard mural de rangement dans le dortoir et divers autres aménagements demandés par les enseignantes et effectués avec diligence pendant la période des congés estivaux par nos services techniques.

Nous avons 114 élèves inscrits dans notre école, deux nouvelles professeures des écoles, une nouvelle ATSEM, un enseignant remplaçant Monsieur DIEDRICHS.

Classe de Mme TASSERIT : Petite et Moyenne section, 20 élèves ; ATSEM : Mme GOULAURD

Classe de Mme NAVARRO : Moyenne et grande section, 19 élèves ; ATSEM : Mme STRAUB

Classe de Mme RABILLÉ : CP/CE1, 23 élèves

Classe de Mme PUCHEUX : CE2/CM1, 26 élèves

Classe de Mme MARTIN : CM1/CM2, 25 élèves

L'horaire de la rentrée a été modifié à 8h20, permettant à la fois, 3 services de cantine selon le protocole sanitaire mis en place l'année dernière, et une fin des cours moins tardive.

L'interclasse se divise en trois groupes, avec une animatrice, qui changera régulièrement de groupe : la cour, la prairie, la cantine pour les enfants à partir du CP.

Les petits quant à eux, resteront avec leur ATSEM et Mme DUZON dans la petite cour.

Les agents de la cantine reçoivent avec motivation et sourire nos « petits » pendant un service d'une durée d'1h45.

Pendant ce temps, les agents d'entretien effectuent une désinfection des classes, pour la durée du protocole sanitaire.

Les conditions d'accueil et les horaires du périscolaire sont inchangés.

Comme nous pouvons le constater depuis plusieurs années, l'effectif scolaire diminue inexorablement, et ce, sur tout le territoire français. Nous devons donc dans un avenir très proche, nous adapter à cette nouvelle donnée.

Une réflexion est en cours entre les maires, la CDA de Saintes et l'inspection d'académie pour aménager au mieux des changements inévitables.

En attendant le résultat de ces concertations, nous souhaitons à tous une bonne année d'apprentissages.

Florence CAILLAUD



Pour clôturer cette année scolaire encore particulière, l'équipe d'animation a souhaité organiser une soirée parents/enfants, nous avons donc proposé des mini-olympiades le vendredi 02 juillet. Il s'agissait d'une soirée où parents et enfants pouvaient jouer sur différentes épreuves : relais attaché, parcours à l'aveugle, lancer de vortex. Chaque famille apportait son panier pour finir la soirée.

Nous avons maintenu la soirée malgré de grosses averses qui ont eu lieu juste avant. Ce qui nous a contraints à se rapatrier sous le préau de l'école pour la mise en place des différents parcours.

Le soleil a eu pitié de nous, il nous a fait l'honneur de revenir pour nous permettre de passer un bon moment avec les familles.



## L'ETE A CHERMIMOMES

### LES AVENTURIERS DE CHERMI'EXPRESS

Cet été, le centre de loisirs de Chermignac a ouvert ses portes au mois de juillet. Le thème proposé aux enfants était le thème des Aventuriers de KOH LANTA ET PEKIN EXPRESS.

Nous avons proposé diverses activités et sorties :

Fabrication de cabanes dans les bois, épreuves sportives, activités manuelles collectives (décoration des salles) et individuelles (activités que les enfants ramènent chez eux), des kims goût et kims toucher, ateliers cuisine, des promenades dans Chermignac.

Au niveau des sorties : escalade et piscine à Gémozac (nous avons fait 3 sorties piscine), accrobranche à l'Abbaye de Fontdouce, Family Fun Parc à Meschers et plage à St Georges de Didonne, vélo pour les maternelles.

Nous avons dû annuler des sorties : vélo pour les grands (beaucoup d'enfants n'avaient pas de vélo) et Saujon (à cause des raisons sanitaires du moment).

Nous avons proposé une belle journée rando : nous sommes allés à Thénac à pied avec petits et grands en passant par la forêt, nous avons pique-niqué, fait des jeux dans le parc de Thénac, et retour par les bois. Journée très appréciée par les enfants, à refaire.



## LE PENTHATLON DES ARTS DU 23 AU 30 AOÛT

Chermimômes était aussi ouvert à partir du 23 Août jusqu'au 30 Août. Nous avons accueilli beaucoup d'enfants de l'extérieur.

Le thème proposé était sur le PENTHATLON DES ARTS ; durant ces vacances, les enfants ont pu faire principalement des activités sportives mais aussi des activités artistiques.

En sortie, nous leur avons proposé une sortie équitation à la Clisse : brossage des poneys et voltige. Les enfants ont adoré cette sortie.

Les enfants ont pu découvrir aussi l'escrime avec un intervenant de club d'escrime de Saintes

Le mardi 31 Août, nous avons organisé un Penthatlon sur la journée complète : épreuves sportives :

Cross, équitation (saut de haie avec un cheval fabriqué en amont par les enfants), escrime, lancer de frisbee ou de balles en fonction des tranches d'âge, parcours d'eau, chamboule tout pour les maternelles. Les grands ont pu s'initier aussi au tir au laser encadré par un intervenant et aussi tir à l'arc avec Christophe, intervenant sportif et animateur sur ces vacances.



La fréquentation a été très bonne cet été, nous avons accueilli beaucoup d'enfants hors Chermignac.

Les familles extérieures sont d'ailleurs ravies du fonctionnement du centre de loisirs de Chermignac et continuent d'inscrire leurs enfants sur les mercredis. Nous rappelons donc aux familles de Chermignac de penser à inscrire vos enfants à l'avance et de préférence sur l'année scolaire (sur l'espace famille sur le site de la CDA) en effet, les places chez les maternelles sont limitées à 12.

Céline HÉRAULT

Un conseiller numérique à votre disposition dans votre commune

La Communauté d'Agglomération de Saintes, en partenariat avec les communes, a recruté deux conseillers numériques afin d'accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques.

Ces conseillers tiendront des permanences gratuites dans votre commune.

## Qu'est-ce qu'un Conseiller Numérique ?

Un Conseiller numérique a pour mission d'accompagner les habitants du territoire dans leur appropriation des usages numériques quotidiens notamment :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette ...)
- Naviguer sur Internet
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

A partir du mois d'octobre, le Conseiller Numérique organisera et animera des ateliers individuels sur rendez-vous ou des ateliers collectifs de formation au numérique.

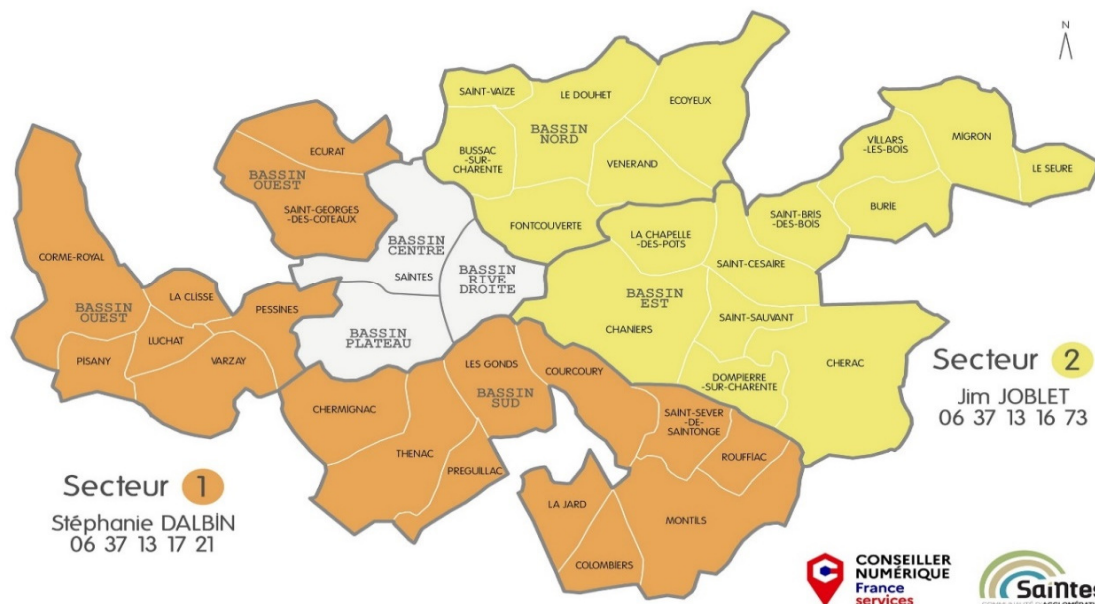
Les permanences seront gratuites et sur simple inscription.

L'utilisateur pourra se rendre dans la permanence de sa commune ou toutes autres de son choix en fonction de ses disponibilités.

Permanence de la Conseillère Numérique Mme DALBIN Stéphanie						
Les mardis suivants de 14h00 à 17h00 - Bureau des Affaires Sociales à la Mairie						
12/10/21	26/10/21	09/11/21	23/11/21	07/12/21	04/01/22	18/01/22

Pour plus d'informations, contactez les conseillers numériques en fonction de votre lieu d'habitation :

## DEPLOIEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES



**UNE MUTUELLE TERRITORIALE POUR LES HABITANTS  
DE CHERMIGNAC**

La Mairie de Chermignac et Mutualia Alliance Santé, (mutuelle de proximité à Saintes) ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés. Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à leurs administrés la possibilité de bénéficier d'une garantie santé optimale à tarifs négociés, palliant ainsi aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

A qui s'adresse cette offre ?

A tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

Quels avantages ?

- Tarifs négociés
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- Des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie
- Un remboursement simplifié avec les principaux régimes obligatoires
- Les plus : Un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle.

Un conseiller se tiendra à votre disposition lors de permanences qui se dérouleront à la mairie à partir du mois d'octobre :

**Le 2<sup>eme</sup> mercredi du mois de 10h00 à 12h00**

**Votre conseiller de proximité : M. Alexandre Yacoub - 06.23.42.46.55**  
**Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir**

Le groupement forestier La Chasnier achète parcelles en nature de bois coupées ou pas sur les communes de Chermignac, Saintes, Rétaud, Varzay, Corme-Royal.  
Renseignements au 06 51 28 94 70 ou [contact@groupementforestier.com](mailto:contact@groupementforestier.com)



**CCAS**

Depuis un an l'équipe du CCAS est mobilisée pour aider au mieux les chermignacais et les chermignacaises.

En plus des visites aux anciens et personnes nécessiteuses nous appelons tous nos aînés de plus de 75 ans pour leur anniversaire ce qui contribue à établir un lien et déceler les besoins.

Afin de continuer à servir les personnes qui le désirent nous avons mis en place une permanence tous les jeudis de 14h00 à 17h00. Vous pouvez prendre un rendez-vous. Le meilleur accueil vous sera fait avec bienveillance et discrétion.

Cette année nous serons encore dans l'impossibilité d'organiser le repas des anciens de la commune qui avait lieu traditionnellement le jour de la cérémonie du 11 novembre. Nous espérons pouvoir vous proposer une date au printemps.

**ASSOCIATION LES PETITES MAINS DE CHERMIGNAC**

Tout est prêt !

En cette période difficile pour tout le monde, nous n'avons pas voulu baisser les bras. Depuis janvier 2021 les bénévoles de la nouvelle association « Les Petites Mains de Chermignac » ont réuni leurs idées et leur enthousiasme pour peaufiner la mise en place de cette première année des ateliers. La Mairie nous a accompagnés et encouragés en nous prêtant des salles, en nous conseillant, et en nous accordant une subvention.

Venez nous rejoindre !

A l'atelier jardin, Hélène vous apprendra ses trucs et astuces pour embellir votre jardin et cultiver votre potager.

A l'atelier peinture, avec Marija vous pourrez perfectionner votre connaissance de l'aquarelle et du pastel.

Si vous avez chez vous une machine à coudre que vous rêver d'utiliser...enfin, à l'atelier couture, Christine vous en apprendra la manipulation et vous permettra de faire quelques objets de base.

A l'atelier créatif, Josette vous fera découvrir de nouvelles techniques, de nouvelles matières pour embellir sa maison.

L'atelier solidaire, c'est notre chouchou. C'est un projet porté par Christelle, projet que le premier confinement a stoppé net. Nous savons que des mamans à l'hôpital de Saintes sont en grande précarité avec leurs bébés, les prématurés particulièrement qui n'ont pas de vêtement à leur taille. Nous vous attendons donc, tricoteuses, couturières, crocheteuses. Avec du matériel récupéré (entre autres) nous vous donnerons les consignes, patrons, pour faire chez vous des vêtements très utiles pour les petits.

Dans nos ateliers, nous récupérons, nous recyclons, pas de gaspillage et le maître-mot sera la convivialité et les échanges.

A bientôt ! Toute l'équipe des Petites Mains. Informations au 05.16.22.06.05



Les conditions très particulières que nous subissons en ce moment peuvent au moins nous donner l'occasion de dresser un petit bilan (faute de mieux !!)

Force est de reconnaître qu'après 25 années d'existence le Samourai est devenu un club d'arts martiaux reconnu dans notre secteur géographique (une moyenne de 200 licenciés par an, une quarantaine de communes impactées dont certaines assez éloignées : Jonzac, Marennes, Le Château d'Oléron, Cognac, le sud des Deux-Sèvres...)

Comment peut-on expliquer cette implantation réussie au sein d'une commune rurale d'un millier d'habitants ? La question mérite quand même d'être posée !

D'abord bien sûr, nous avons largement bénéficié du soutien inconditionnel apporté par les différentes municipalités qui se sont succédé depuis 1996, un soutien qui a connu son point d'orgue en 2003 par la mise à disposition du magnifique dojo municipal que beaucoup nous envient.

Ensuite, nous avons su développer une atmosphère bien particulière à l'intérieur de nos différentes sections. En effet, ces dernières ont un caractère très familial, je dirais « bon enfant » qui contraste violemment avec le « travail à la chaîne » qui est parfois infligé dans certains clubs que l'on peut rencontrer dans des agglomérations plus importantes.

L'état d'esprit de nos animateurs n'est pas non plus à négliger. On ne vient pas dispenser des cours au Samourai pour gagner de l'argent ! Il est impératif de savoir que la plupart de nos enseignants sont bénévoles et ne touchent (parfois) que de très légères indemnités de déplacement.

Enfin, une des raisons de ce succès réside aussi dans l'extrême diversité des disciplines que nous proposons : si vous voulez vous tester dans une activité particulièrement violente, nous avons le pancrace-MMA, le kick-boxing et le full-contact. Si au contraire, vous préférez vous orienter vers une discipline « tout en douceur », vous pouvez vous inscrire au taï chi, au qi gong et au pilates. Pour ceux qui souhaitent se tourner vers des techniques empreintes du plus pur traditionalisme, voici le karaté, l'aïkido ou le jiu jitsu brésilien. Et si même, certains n'éprouvent qu'une attirance limitée à l'égard des sports de combat, ils pourront adhérer à la section badminton, une activité que nous avons volontiers prise en compte à cause de l'investissement athlétique qu'elle demande.

Voilà, je pense, un condensé des raisons qui peuvent expliquer la renommée dont profite le Samourai. Et c'est sans doute cette renommée qui permet à notre club de ne pas trop souffrir de la situation sanitaire actuelle.

Cependant, comme aucun système n'est jamais parfait et que les meilleures choses n'ont qu'un temps en ce bas monde, je terminerai en apportant un bémol aux propos plutôt euphoriques que vous venez de lire. En effet, je suis maintenant au regret de devoir vous informer de la fermeture des sections « Aïkido » et « pancrace MMA » pour la rentrée (sur décision de l'animateur qui préfère se consacrer pleinement à la section JJB ). Je sais que cette initiative sera mal accueillie par beaucoup d'entre vous, à commencer par les enfants qui avaient l'habitude de « s'éclater » tous les vendredis à l'aïkido. Mais, pourquoi ces mêmes enfants ne tenteraient-ils pas un essai au karaté dont une section regroupe des adhérents du même âge ? Une idée à creuser !

Claude Victor

07 66 73 58 18 claudevictor17@yahoo.fr





Assemblée Générale du comité de Saint Jean  
Le 12/07/2021  
Salle des fêtes de Chermignac à 20h30

12 personnes présentes.

A partir du 21 juillet 2021, le pass sanitaire est obligatoire pour les manifestations de plus de 5 personnes

Les contraintes organisationnelles et le flou des prochaines annonces gouvernementales pour les manifestations sportives nous amènent à annuler le VTT de septembre 2021.

Il sera programmé en mars 2022 puis en septembre 2022.

Si le téléthon est maintenu en décembre 2021, les bénévoles de l'association pourront apporter le soutien à cette manifestation.

Renouvellement du bureau :

- Démission de Sébastien PEREIRA (Président)
- Démission de Didier DEPLACE (Trésorier)
- Démission de Samuel BOUDIAF (Secrétaire)

Le bureau ci-dessous est élu à la majorité :

Président : Stéphane GOMEZ

Vice-Président : Maxime JEAN

Trésorier : Sébastien PEREIRA

Trésorier adjoint : Nicolas PARDOS

Secrétaire : Miguel OLIVEAU

Secrétaire adjoint : Guillaume OTAL

La prochaine réunion est fixée en novembre 2021



Le club Howling dogs 17 est un club de mushing (sports canins attelés). Ce sport se pratique en vtt, patinette, kart, marche ou course à pieds, tracté par 1 à 12 chiens et plus. Rattaché à la Fédération Française des Sports de Traîneau et à la Ligue Nouvelle-Aquitaine des Sports de Traîneau.



En adhérant à notre club, vous pourrez participer avec vos chiens à des sorties sur les chemins de notre beau département ; à des randonnées et des courses organisées par des clubs de la Fédération.

Vous désirez nous rejoindre pour apprendre la pratique du mushing avec votre chien, partager des bons moments avec des passionnés...

Pour toute information, contactez-nous :

Michel Mège, Président : 06 22 79 93 62

6 rue du Puits 17460 Chermignac

Mail : [howlingdogs17@gmail.com](mailto:howlingdogs17@gmail.com)

Suivez notre actualité sur notre page facebook :

<https://www.facebook.com/howlingdogs17>



## FOOD TRUCK

Prochainement dans le bourg de Chermignac, Alex Kebab vous propose tous les samedis soirs à partir de 19h00 ses kebabs, sandwiches américains, frites maison.

Venez nombreux pour goûter ses spécialités riches de produits locaux !!!



# 06 17 79 63 79

**EN PARTENARIAT AVEC**  
BOULANGERIE LE CHAT GOURMAND (SAINTES)  
BOUCHERIE OULED TEIMA (COGNAC)  
COTARD FRAISES & LEGUMES (VILLARS-EN-PONS)

Entretien mené par Martine FOUQUET et Daniel MOULON

Virginie BELLET, mon métier : Educatrice spécialisée, Equithérapeute

Chermignacaise depuis 15 ans, Virginie BELLET est éducatrice spécialisée en libéral. Elle s'installe ici dans notre commune et son activité rayonne sur le département en travaillant auprès des familles (parents, fratries, enfants) qui ont besoin d'écoute, de soutien et de conseils au quotidien. Virginie a fait le choix du libéral pour répondre au plus près des besoins de tous.



De nature bienveillante et solaire, Virginie intervient pour les adultes souhaitant trouver un apaisement intérieur suite à un moment difficile de leur vie, ( Burn out, manque de confiance en soi...) ainsi que pour des enfants, des adolescents ou des adultes en situation de handicap. Également pour les personnes isolées, souvent des personnes âgées, à leur domicile ou en EHPAD et souffrant de troubles cognitifs et anxieux.

Sa passion pour les animaux l'amène à repenser le soin et la thérapie de façon plus douce et plus libératrice. L'animal apporte une relation triangulaire. Pas de face à face mais un travail sur le corps et l'esprit par ses qualités d'apaisement. L'animal ressent les émotions de l'autre lui permettant ainsi d'apprendre à les gérer.

Les animaux de Virginie sont les rongeurs et les chiens pour le moment car ils sont les mieux adaptés aux transports. Elle veille sur eux avec un protocole très exigeant de façon à ne pas les stresser car ils ne seraient plus alors en mesure d'apporter de l'aide aux patients.

Virginie est une cavalière émérite et elle travaille également avec les centres équestres (Saintes et Archiac) dont les chevaux sont formés à cette technique car elle est diplômée en équithérapie.

Elle envisage d'étendre ses soins en milieu médical et plus particulièrement auprès des hôpitaux, mais elle privilégie bien sur les déplacements à domicile.

Mes compagnons à quatre pattes et moi-même, nous vous attendons pour répondre à vos besoins, avec écoute, empathie et bienveillance.



## Rencontre avec notre nouvel épicier, M. BISUTTI William et sa compagne.



Entretien mené par Romain Herman et Aline Mazeau.

Nous voilà donc tous les 2 au rendez-vous ce samedi 11 septembre à 12h30 tapantes devant l'épicerie du village, afin de récolter quelques infos sur notre nouvel épicier depuis le 1<sup>er</sup> septembre et vous en faire profiter.

D'un naturel agréable et souriant, William a répondu à notre interview en toute sincérité et a même parfois devancé nos questions.

Agé de 43 ans, originaire de Picardie, il a eu le coup de cœur pour notre région et vit aux alentours de Gémozac depuis un peu plus de 3 ans. Accompagné dans la vie d'Aurore qui a un emploi à part entière de son côté, vous pourrez aussi cependant la rencontrer sur ses jours de repos car elle donne un sérieux coup de main au magasin... Et William tient vivement à remercier sa moitié.

Professionnellement parlant, William a évolué au fil de sa carrière dans le milieu de la restauration en tant que Maître d'hôtel et responsable de salle....après avoir fait un petit détour chez nos voisins britanniques afin d'apprendre leur langue pour progresser toujours davantage.

### Ses centres d'intérêt ?

Le sport en général et en particulier le golf (William a été Caddy master), sans oublier le billard snooker ...

Mais aussi et ça parlera sans doute plus aisément à la plupart d'entre nous...l'œnologie.

Vous l'aurez compris, William reprend le flambeau transmis par Marianne et Jean-René avec le même entrain et la même disponibilité envers sa clientèle : livraison à domicile possible sous conditions, FDJ, terminal de paiement de proximité pour régler par exemple vos factures de cantine, timbres fiscaux, amendes), sans oublier l'achat possible de timbres postaux.

William souhaite une relation client tout en continuité en faisant découvrir aussi d'autres produits de consommation sans bousculer les habitudes.

Nous vous rappelons les horaires de votre épicerie de proximité :

Du lundi au vendredi : de 7h00 à 12h30 / 15h30 à 19h30.

Le samedi de 8h00 à 12h30 / 15h30 à 19h30

Le dimanche de 8h00 à 12h30

Tenez-vous informés des dernières infos et promos sur leur page Facebook.





Chers habitants du canton de Thénac,

Le 27 juin dernier, malgré le contexte sanitaire que nous connaissons, vous avez été une majorité à nous faire à nouveau confiance pour représenter vos intérêts au sein de notre assemblée départementale, nous souhaitons sincèrement vous en remercier.

A la suite de la dernière élection, Sylvie Marcilly est devenue la nouvelle Présidente du Département et devient ainsi la première femme à diriger notre collectivité. Loïc Girard a quant à lui été nommé 1<sup>er</sup> Vice-Président. Nous avons toute confiance en leurs qualités pour porter les projets qui feront la Charente-Maritime de demain.

Elus de terrain et de dialogue, à l'écoute de tous, nous sommes à votre disposition pour défendre avec force vos intérêts et ceux de nos communes, sans esprit partisan, uniquement dans l'intérêt de tous.

Nous souhaitons faire de ce mandat celui des grands projets pour le développement et le soutien à l'activité économique de notre territoire. Nous continuerons également d'agir en faveur des solidarités pour nos jeunes et nos aînés.

Nous défendrons les services de proximité et le déploiement du Très Haut-Débit. Nous engagerons de nouveaux investissements départementaux dans nos collèges, nous accompagnerons les aménagements de nos centres bourgs ou encore la modernisation de nos routes départementales.

Une action forte sera renouvelée sur le soutien à notre agriculture, à l'éducation de nos enfants et à la protection de notre environnement.

Nous vous remercions une nouvelle fois de votre confiance, vous pouvez compter sur nous pour poursuivre notre action avec passion et dans la plus grande proximité avec vous.

Fidèlement,



**Sylvie MERCIER**

Vice-Présidente en charge de  
l'aménagement et de l'inclusion numérique

06.75.83.02.45

[sylvie.mercier@charente-maritime.fr](mailto:sylvie.mercier@charente-maritime.fr)



**Alexandre GRENOT**

Vice-Président en charge de la  
jeunesse et de la citoyenneté

06.75.29.44.41

[alexandre.grenot@charente-maritime.fr](mailto:alexandre.grenot@charente-maritime.fr)

**Ils sont arrivés...**

**GARGARIT** Elio le 26 janvier 2021

**VERNACK** Mya, Marie le 18 mars 2021

**TOUYAM POKONG** Ilyana, Kymia le 1<sup>er</sup> avril 2021

**PILLOT JAGUENAUD** Constance, Laurence, Sabine le 20 avril 2021

**BUSIER** Salomé le 15 juillet 2021

**GUÉRIN** Eloan, Lucas le 4 août 2021

**LARDEMER** Laura le 12 août 2021

**Toutes nos félicitations aux parents !**



**Ils se sont unis...**

**MALLET** Pierre, Jules, Raymond & **BOUYSSSEL** Sylvie, Alice, Gisèle le 3 juillet 2021

**Toutes nos félicitations aux familles !**



**Ils nous ont quittés...**

**CRESPIN** Yves, Gérard le 30 janvier 2021

**BERTON** David, Didier le 07 février 2021

**ROBION** Pierre, Guy le 30 mars 2021

**MENANTEAU** Maurice le 15 avril 2021

**BILLARD** Gérard, Pierre le 17 avril 2021

**GARDRAT** veuve **FAVRE** Claude, Marie le 09 mai 2021

**CHEVALIER** Jean, Louis le 22 mai 2021

**BRISSON** Jacky, Alain, Eugène le 29 juin 2021

**Nos plus sincères condoléances aux familles**



### **CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT**

Pour rappel, depuis 2017 la mairie de Chermignac ne peut plus traiter vos demandes de carte d'identité ou de passeport. Vous devez prendre un rendez-vous dans une mairie équipé d'un dispositif de recueil, les plus proches sont celles de Saintes et de Pons.

Vous pouvez réaliser votre pré demande sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

### **RAPPEL AUX JEUNES DE 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT**

Le recensement concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans. Vous devez effectuer cette démarche à la mairie de votre domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement, JDC et service national »





Deux nouveaux panneaux d'information ont été installés aux Chênes et à la Foy afin de remplacer les anciens qui étaient vétustes.



Un range-vélo a été installé dans la cour de la Mairie. Vous pourrez ainsi garer votre vélo en toute sécurité.



Des dispositifs anti-intrusion (bornes escamotables et barrières) ont été installés au niveau du terrain de tennis et des Chênes.



Le terrain de tennis respire mieux depuis que la haie a été coupée.



Une boîte à livres a été mise en place au village des Moinards